Mantes la Jolie

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit

Supplément au numéro 54 - Jeudi 24 septembre 2009

Marc Jammet
Conseiller municipal PCF
Président du groupe "Unité à gauche pour changer vraiment"

Aux habitants du quartier des Martraits

Le maire vend le "14 rue de la Sangle"

Lundi 5 octobre 2009 à 20h30
Conseil municipal de Mantes la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et ***chaque Mantais peut y assister*** *(*entrée «mariages » de l'Hôtel de Ville*).*

Pour me contacter

- Courrier : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.
- Adrel : marc.jammet@wanadoo.fr
- Site Internet : http://jammet.marc.free.fr

Pour me rencontrer :

- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Si vous souhaitez recevoir ces informations par La Poste ou Internet, il vous suffit de me communiquer vos coordonnées.

Nom: ……Prénom: ...……
Adresse postale: ……
……
ou/et adresse Internet:
……@……..
A renvoyer à Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.

Cette décision a été approuvée par le Conseil municipal le 7 septembre dernier (*Ont voté pour: Ump et Modem, ont voté contre: Pcf, Ps et Décil*).

Cette décision est tout simplement scandaleuse. Et à plusieurs points de vue.

Du point de vue du patrimoine de la Ville. On vend ainsi une propriété de la Ville alors même que la municipalité loue des logements pour y loger des cadres municipaux.

Du point de vue de la richesse historique du quartier puisque, préalablement à la vente, l'ancien accès au square du château a été déclassé (*alors que le quartier est classé patrimoine historique*), fermé au public et intégré à la propriété municipale qui est donc maintenant privatisée.

Du point de vue déontologique et moral puisque les différents maires qui se sont succédé n'ont eu de cesse de vouloir céder cette propriété dans des montages financiers pour le moins troublants avant de la louer à un particulier… 600 euros mensuels pendant plusieurs mois.

Pour votre information, vous trouverez, au verso, le contenu de mon intervention lors du Conseil municipal du 7 septembre dernier.

Bien à vous,

Marc Jammet.

Mantes la Jolie.

Conseil municipal du 7 septembre 2009.

Délibération numéro 3: "cession d'un immeuble situé 14 rue de la Sangle".

" Un seul commentaire: c'est votre épilogue d'un scandale qui se déroule maintenant depuis plus de 5 ans.

Première anomalie: on vend un logement de fonction alors qu'on loue au privé des logements pour des fonctionnaires territoriaux.

Deuxième anomalie: le patrimoine de la Ville est amputé non seulement de la surface originelle de ce pavillon mais également de l'accès au square du Château, classé patrimoine historique, fermé puis déclassé du domaine public pour des raisons officielles dont personne - et surtout pas dans le quartier - n'a été dupe.

Enfin la troisième anomalie - et de taille - c'est le très mauvais feuilleton qui a flirté avec l'affairisme ces dernières années.
Une propriété de la Ville vendue successivement à 2 sociétés civiles immobilières, non déclarées au registre du commerce et dont l'un des dirigeants se trouvait être un haut fonctionnaire municipal de l'époque - la première délibération n'a jamais été appliquée, la deuxième délibération a été retirée de l'ordre du jour le soir du Conseil.
Une propriété de la Ville déclassée puis louée la moitié du prix du marché dans le quartier.

C'est un piteux dénouement dont la majorité municipale ne sort pas grandie.

Bien évidemment, je voterai contre cette délibération."

Le Courrier de Mantes
Mercredi 6 juin 2007

Mantes-la-Jolie

REBONDISSEMENT DANS L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA SANGLE

La mairie fait-elle une fleur à ses locataires ?

En février, la mairie a retiré de sa liste de logements de fonction ce pavillon situé dans le paisible quartier des Martrais. Mais, depuis janvier, cette maison est louée à des particuliers… à un prix deux fois inférieur à ceux du marché. Le conseiller municipal communiste Marc Jammet dénonce « une situation scandaleuse ».

« Bonjour, je cherche une location dans le quartier des Martrais : j'aimerais une maison avec cinq pièces, un jardin. J'ai un budget de 650 euros. » Source mi-amusé, mi-consterné de la conseillère de vente : *« Pour ce prix, vous pouvez trouver un beau deux pièces. Mais pour la maison, comptez quasiment le double. Impossible de trouver une telle prestation dans le centre à ce prix-là. »*

Pourtant, depuis le 16 janvier, un couple est l'heureux locataire d'un pavillon de type F5, place sur terrain de 529 m², au cœur du quartier le plus recherché du centre-ville… pour un loyer mensuel de 630 €. Située au 14 rue de la Sangle, cette maison, autrefois occupée par l'ancien directeur général adjoint des services, était depuis longtemps un logement de fonction pour les cadres de la mairie. Aujourd'hui, les nouveaux locataires sont des simples particuliers, n'ayant apparemment aucun lien direct, aucun contrat de travail avec l'Hôtel de ville.

La ville justifie le loyer exceptionnellement bas par le mauvais état des lieux et par la précarité du bail.

Marc Jammet a soulevé l'affaire dans sa lettre mensuelle.

Problème : le pavillon n'a été retiré de la liste des logements de fonction que le 12 février, alors que le couple y résidait déjà depuis près d'un mois. Jean-Luc Santini, adjoint au maire délégué à l'habitat, n'y voit rien d'illégal : *« La signature du bail effectuée avant le retrait de cette habitation de la liste des logements de fonction municipaux n'est pas un problème : le contrôle de légalité de la préfecture n'a pas relevé d'irrégularités. »*

Quant au montant étrangement faible du loyer, jugé par les agences immobilières *« deux fois moins cher que les prix pratiqués dans le quartier »*, Jean-Luc Santini l'explique *« par le mauvais état des lieux, mais surtout par la précarité du bail (une convention de mise à disposition précaire de locaux, signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction), qui justifie cette décote. »* Un avis qui fait bondir Marc Jammet, conseiller municipal (PCF) de Mantes-la-Jolie, qui voit lui dans cette offre *« une situation scandaleuse à plus d'un titre. C'est une insulte pour les locataires normaux qui payent bien plus cher pour beaucoup moins de surface ». « Il s'agit d'un gâchis de fonds publics »*, rajoute l'élu. *« La mairie, après avoir tenté de vendre à prix d'ami ce pavillon à l'un de ses cadres, « … » sur sa politique de « critique »* Marc Jammet, dans sa lettre d'information mensuelle numéro 35, *« demande au maire de faire la transparence sur cette transaction et de résilier immédiatement ce bail ».*

Fabien Chaillou

Un lieu chargé d'histoire…

Octobre 2005.
Fermé pour travaux, le square du château se transforme. L'escalier de la partie basse du parc, considéré comme un lieu de deal, est détruit. Le passage de la partie basse du parc, d'une surface de 349 m², sera rattaché au 14 rue de la Sangle.
Novembre 2005.
La mairie prévoit, dans une délibération pour le conseil municipal du 10 octobre 2005, de vendre la maison à son directeur général adjoint des services pour 237 000 €. *« Un prix largement sous évalué »* selon les élus de l'opposition, qui feront finalement capoter le projet. La délibération sera retirée en dernière minute de l'ordre du jour. L'affaire, dévoilée par le *Courrier de Mantes*, sera reprise par le *Canard enchaîné*.